

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU 19 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MASSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bernard GRISON, Maire.

Présents : MMES. MM., ACHARD, HENRY, GUILLOT, CODINA DE UNDABEYTIA, NABETH, CAILLOCE, RENFER, MOREL, DREVON, MERMET-GUYENNET.

Absents : Mme RIVIERE CLODIC, pouvoir à M. GRISON
M. Mme, BABIC, BRANDON, FOURNIER, GAUCHERAND, JUST.

Secrétaire de séance : M. RENFER Hervé

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Information(s)

RD4F route de Reyrieux

Mme GUILLOT informe que la réunion du 3 décembre avec TDU (Trait d'Union assistance à maîtrise d'ouvrage) a permis de prendre connaissance de plusieurs aménagements possibles. Si le choix n'est pas encore fait, il est déjà assuré que la RD4F fonctionnera en voie à double sens, avec un alternat par feux tricolores sur le rétrécissement, des zones de stationnement autant que possible, un aménagement pour les modes doux (cyclisme et piétons), et des espaces verts.

DECI (défense extérieure contre l'incendie)

Suite à un arrêté préfectoral, l'entretien des poteaux incendie revient aux collectivités. Mme GUILLOT informe de l'obligation de se mettre en conformité avec cet arrêté. Trois organismes sont consultés pour avoir des estimations pour la vérification des poteaux et répondre aux obligations.

COMMISSION DE L'URBANISME

DELIBERATION(s)

Acquisition d'une parcelle route de Civrieux.

Suite à l'aménagement réalisé sur la RD66 E dite route de Civrieux, des travaux ont eu lieu sur des parcelles qu'il est nécessaire d'acquérir. Entre autres, la parcelle AH44 est concernée et la commune en deviendra propriétaire à l'euro symbolique. M. Le Maire est habilité pour authentifier les actes.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

COMMISSION DE LA VIE FAMILIALE ET DES FINANCES

Information(s)

Repas des Anciens et la distribution des colis de Noël

M. Le Maire informe que ce sont 120 personnes qui ont participé au repas. La nouvelle animation a eu un bon retour auprès des participants.

Le samedi 14, les bénévoles ont distribué 145 colis auprès de nos anciens de la commune.

Eventualité d'ouverture d'une 11^{ème} classe à la rentrée 2020

Suite au conseil de classe, la directrice a alerté M. Le maire sur l'éventualité de l'ouverture d'une onzième classe qui est, à présent, confirmée, au vu des nouvelles inscriptions.

L'inspecteur de l'Académie sera reçu par M. Le maire prochainement.

La collectivité réfléchit dès à présent sur l'aménagement de cette nouvelle classe (fournitures, local).

DELIBERATION(s)

Modification du RIFSEEP

M. Le Maire rappelle que le RIFSEEP est une indemnité non obligatoire dont le montant peut être fixé par le conseil municipal. Cette modification sera prise en charge à compter du 1^{er} janvier 2020 et sera incluse dans le budget 2020.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Mandat au président du centre de gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective

M. Le Maire rappelle que le centre de gestion est un organisme départemental. Il est proposé par le CDG Ain de prendre en charge le renouvellement de la consultation concernant l'assurance du personnel.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Rémunération des agents recenseurs

M. Le Maire rappelle qu'un recensement de la population s'effectue en 2020 sur la commune, du 16 janvier au 15 février 2020.

La rémunération des agents recenseurs est définie comme suit :

3€ brut par logement collecté avec des indemnités pour la participation aux 2 demi-journées de formation (40 euros brut par session) et une prime fin de mission de 200 euros brut maximum.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Estimation de l'INSEE au 1^{er} janvier 2020 : 2650 habitants

Décision modificative n°6

Il s'agit de transfert de comptes à comptes, concernant le personnel titulaire et le personnel extérieur suite au remplacement d'agents.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Décision modificative n°7

Suite à des acquisitions, la DM permet de transférer certaines sommes sur l'article comptable permettant de récupérer la TVA.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

COMMISSION DES BATIMENTS

Information(s)

Avancement des travaux de transformation de la salle municipale

En l'absence de M. Fournier, M. Le Maire informe que suite à la visite du chantier, les travaux avancent bien et devrait être terminés pour fin janvier. Cette salle sera lumineuse. Il faudra prévoir tout le matériel pour l'aménager sur le prochain budget.

Une barrière automatique sera installée afin d'éviter les stationnements gênants, notamment lors d'événements communaux.

M. Le Maire rappelle que le projet de parking à la place de l'emplacement du centre équestre avance également.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION

Information(s)

Vœux de la municipalité le 4 janvier 2020

Mme ACHARD informe qu'aucune invitation individuelle ne sera transmise mais que l'information est déjà inscrite sur le site internet et sur les panneaux lumineux. Tous les Masserots sont invités, comme chaque année, en salle polyvalente à 15h00.

Bulletin municipal

Le bulletin est terminé et en cours d'édition. Les membres des classes en 0 sont en couverture.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION(s)

Compte-rendu de l'assemblée générale du syndicat des eaux

Mme GUILLOT informe que le siège du syndicat se déplacera à Saint-Trivier-sur-Moignans.

Les bureaux seront au 1^{er} étage de la mairie (150m²).

Une commission a été mise en place pour unifier le prix de l'eau des différents services. Cette convergence des prix sera étalée sur 4 ans.

Une embauche d'un technicien est en cours ainsi qu'un agent polyvalent à 28h50 hebdomadaires.

Signature d'une convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État

M. Le Maire informe que cette convention coordonne les forces et les moyens entre la police municipale de la commune et la gendarmerie.

Zone d'activité de Massieux

M. Le Maire revient sur certains projets : ALDI s'agrandit de 700 m² à 1200 m²(magasin sur étage) si la CDAC du 28 janvier est approuvée. LIDL sera bien implanté sur la commune. Contrairement au projet initial, les commerces de proximité qui étaient impactés (Comptoir de Massieux, la Cave du Moulin...) resteront sur la zone. L'imprévu est repris par le gérant initial M.Castaldo. Le restaurant n'ouvrira pas dans l'immédiat et l'imprévu sera ouvert uniquement le samedi soir.